

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 6 JANVIER 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	116

L'an deux mille onze

et le : 6 janvier

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
28 décembre 2010

.
.

Nombre de Membres présents : 116

Date d'affichage
28 décembre 2010

Monsieur Marcel LETISSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADOPTION DU
COMPTE DE
GESTION 2010 DU
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
GENERAL**

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n° 2010/17 du comité syndical en date du 12 mars 2010 approuvant le compte administratif 2009 du budget annexe assainissement général,

Vu la délibération n° 2010/23 du comité syndical en date du 12 mars 2010 décidant la dissolution du budget annexe assainissement général et l'intégration de son bilan dans le budget général,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur syndical, pour l'année 2010,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis favorable du Bureau syndical en date du 30 novembre 2010,
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 116 voix pour et 0 voix contre :

Article 1 :

D'adopter le compte de gestion du Receveur syndical du budget annexe assainissement général de l'année 2010.

VOTE :

**POUR : 116
CONTRE : 0**

**DELIBERATION
N° 2011/10**

Article 2 :

Le Président du Syndicat,
Le Receveur de la collectivité,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du :6 janvier 2011